

À PROPOS DES FONCTIONS SÉMANTIQUES  
ET SYNTAXIQUES DE L'INTONATION

MIKOŁAJ NKOLLO

Le but de cet article consiste à réexaminer, à l'exemple de la forme que revêt la courbe mélodique accompagnant l'articulation de certains types de segments syntaxiques présents dans la structure de la phrase, l'inventaire des rôles traditionnellement attribués à l'intonation. L'observation du contenu des manuels consacrés à la phonétique permet de s'apercevoir d'un consensus en matière des fonctions assignées à cet élément prosodique dans la langue. En même temps, peu d'accord règne entre les chercheurs en ce qui concerne la définition de ce qu'est l'intonation<sup>1</sup>. Par contre, les auteurs qui s'occupent de ce problème ne tardent pas à présenter les mutations que subit le parcours de la ligne mélodique dans divers types de phrases françaises, d'en dégager les variantes et d'en énumérer les fonctions. En dehors de son rôle primaire, c.à.d. démarcatif (dont

---

<sup>1</sup> La confusion qui s'observe dans ce domaine résulte, à ce qu'il paraît, du fait que l'étude de l'intonation est généralement située dans le cadre plus général de la réflexion sur la prosodie. Celle-ci est, on le sait, un champ d'investigation vaste et hétéroclite, comme en témoigne la diversité des phénomènes qu'il est possible d'y ranger: l'accent, le ton, la durée vocalique, la mélodie, l'emphase, l'intonation, etc. Par conséquent, les définitions de ces termes manquent de rigueur. Il est donc nécessaire de se limiter aux faits généraux mentionnés le plus souvent dans les travaux consacrés à l'étude de l'intonation. La caractéristique principale de celle-ci est de ne pouvoir jamais apparaître seule. Ceci veut dire que l'intonation vient se superposer à d'autres signes linguistiques. L'importance de ce trait sera discutée à la fin du présent article (cf. la note 8, ci-dessous). Par la suite, la notion d'intonation sera employée concurremment avec celle de "parcours (fléchissement) de la courbe mélodique". En ce qui concerne la substance auditive de l'intonation, elle s'appuie sur les modifications de la fréquence fondamentale qui dépend de la rapidité des vibrations des cordes vocales et peut venir s'ajouter à deux autres paramètres caractérisant la voix humaine: l'intensité et la durée vocalique.

l'essence consiste à signaler les frontières des groupes phonétiques et des énoncés), l'intonation est également responsable de la transmission de certaines informations supplémentaires. C'est surtout la modalité qui, à défaut des exposants syntaxiques de cette catégorie, s'exprime (d'ailleurs, pas seulement en français, cf. Palmer, 1986: 30-31) au moyen des facteurs prosodiques. Ainsi, l'intonation variera-t-elle suivant que l'on prononce un ordre, que l'on fait une déclaration ou qu'on interroge quelqu'un. Cette fonction, nommée souvent "modale" ou "impressive" sert à discriminer les formes basiques de l'intonation. Ainsi, le fléchissement de la ligne mélodique que l'on observe lors de l'assertion (succession, marquée par une pause, d'une partie descendante à une partie montante) diffère de celui qui caractérise un ordre (le contour vocal décroît) ou une question (le contour vocal s'élève). Enfin, l'intonation est capable d'actualiser les intentions émotives des sujets parlants et sert à traduire certaines attitudes psychologiques: l'incrédulité, l'indignation, l'ironie, la joie, etc. Dans tous ces cas, la modulation de la voix permet au locuteur d'introduire une pointe d'emphase dans son propos (ce rôle est parfois appelé lexical ou expressif). Il convient aussi de mentionner, parmi les fonctions secondaires remplies par l'intonation en français, son aptitude à signaler le caractère non-syntaxique du voisinage des mots, comme ceci a lieu dans *Il arrive joyeux* et *Il arrive, joyeux*. Enfin, les facteurs prosodiques facilitent la transmission des informations sur l'intensité des traits auxquels renvoient certains adjectifs (*richissime*, *archistupide*, etc.).

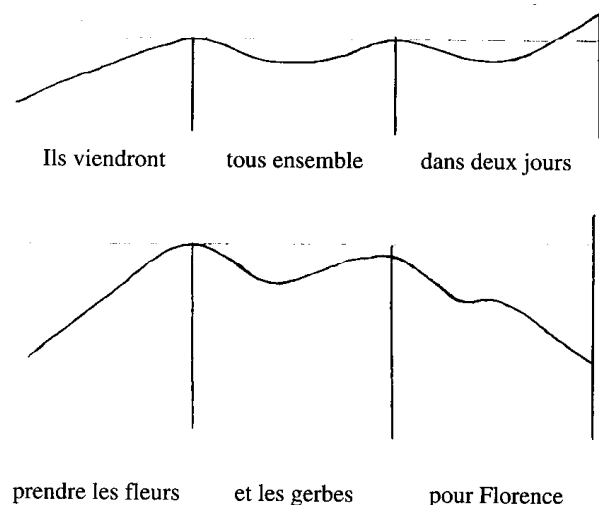
Comme il a été dit ci-dessus, la fonction primaire de l'intonation consiste à démarquer les segments d'une phrase les uns des autres. Il faut, en même temps, tenir compte du fait que les parties que le contour vocal soumet à la séparation ne sont pas recueillies au petit hasard. Loin de là, elles représentent les groupes rythmiques susceptibles d'être discriminés à l'intérieur de la phrase. Ces groupes coïncident d'habitude avec les syntagmes nominaux et verbaux et avec les composantes de ceux-ci (il est cependant intéressant d'évoquer, en ce lieu, l'observation de Di Cristo, 1982: 8, que les programmes de reconnaissance automatique de la structure syntaxique de la phrase, fondés sur l'analyse des variations de la fréquence fondamentale, détectent des frontières de constituants qui n'ont aucune relation avec l'organisation syntaxique). C'est de cette façon que se manifeste l'importance sémantique de l'intonation. Pour s'en pénétrer, il suffit qu'on songe aux constructions ambiguës comme *Une petite brise la glace* ou *La maison construite par mon père l'an dernier a brûlé*. Suivant les segments que l'on y met en relief et le lieu que l'on choisit pour les démarquer (d'un côté *Une petite || brise la glace* et *Une petite brise || la glace*; de l'autre, *La maison contruite par mon père || l'an dernier a brûlé* et *La maison contruite par mon père l'an dernier || a brûlé*), chacune de ces phrases peut obtenir des lectures

différentes (cf. Krzemińska et Sypnicki, 1988: 82-85). Ainsi, l'intonation contribue-t-elle à lever les hésitations concernant l'appartenance catégorielle des unités lexicales (en l'occurrence, *glace* – verbe et *glace* – nom, *la* – article et *la* – pronom personnel) et, par conséquent, à conférer à la phrase un sens univoque.

Les interdépendances entre le contour intonational et l'organisation syntaxique des énoncés sont, le plus souvent, caractérisées en termes de l'analyse en constituants immédiats<sup>2</sup>. Ceci veut dire qu'au moment de la présentation du parcours de la courbe mélodique, on procède habituellement à la décomposition d'une phrase en autant de groupes rythmiques qu'il y a de constituants syntaxiques majeurs. La démarche la plus couramment appliquée consiste à dégager le syntagme nominal-sujet (à condition que celui-ci ne soit pas actualisé par un élément clitique) et le syntagme verbal, ce dernier étant souvent divisé à son tour (il est possible d'en extraire les circonstanciers, les compléments directs fondés sur la coordination par *et* ou sur l'asyndète, etc.). Ce type d'analyse peut être le mieux illustré grâce à l'ébauche du contour vocal caractéristique de l'articulation des phrases déclaratives. Les groupes rythmiques que l'on y observe peuvent appartenir soit à la mélodie montante, soit à la partie descendante. Ils peuvent enfin, ceci en fonction de leur nombre, être initiaux, enchâssés ou finaux.

1. *Ils viendront tous ensemble, dans deux jours, prendre les fleurs et les gerbes pour Florence*

2 L'importance de l'intonation n'est pas soulignée exclusivement dans les recherches phonétiques. L'influence qu'elle exerce est également discutée lorsqu'il en vient à l'analyse des rôles qu'assume la flexion dans la langue. La valeur qu'on y accorde à des éléments prosodiques n'a pas de quoi surprendre, étant donné que plusieurs langues ont éliminé les désinences (les alternances, les reduplications, etc.) au profit de l'expression analytique des informations syntaxiques. Il doit alors y avoir l'appariement entre les fléchissements de la courbe mélodique et la disposition des constituants structuraux majeurs à l'intérieur des phrases. L'intonation (souvent de pair avec l'ordre des termes) sert alors de substitut aux désinences flexionnelles. Cf. par exemple les observations de Spencer (2000: 337): "... inflectional morphology is just one way in which language realizes its f(unctional) features. I shall assume that every language has a vocabulary of f-features, which have two main roles: (i) to regulate syntactic structure (e.g. agreement, government) and (ii) to express certain "functional" meanings, such as Tense, Definiteness, Plural, etc. (...) F-features may be expressed in a great variety of ways apart from inflection of the head word, including clitics, auxiliary words, word order and intonation, or by a combination of these. Intonation extends over phrases and presumably can only be interpreted on the basis of a parsing of the intonation phrase" (les italiques - M.N.).



Six groupes rythmiques peuvent être discriminés à l'intérieur de cette phrase. La partie montante comprend trois segments (respectivement *Ils viendront*, *tous ensemble* et *dans deux jours*) et ne s'arrête que sur la dernière syllabe de *dans deux jours*. La partie décroissante embrasse trois groupes *prendre les fleurs*, *et les gerbes* et *pour Florence*. En ce qui concerne le comportement acoustique des segments ainsi délimités, les voyelles accentuées qui terminent ces groupes, succèdent aux éléments vocaliques prononcés sur des notes plus basses. Il n'en est autrement que pour la syllabe oxytonique du groupe final de la partie descendante<sup>3</sup>.

<sup>3</sup> Le parcours de la ligne mélodique n'est pas, bien entendu, une montée ou un affaissement régulier allant de la première jusqu'à la dernière syllabe du groupe. Bien au contraire, on y observe l'alternance des parties plus hautes et plus basses, ainsi que l'existence des fragments prononcés sur des notes relativement monotones. Quant à la fréquence de l'oxyton, elle est également susceptible des variations, ceci en fonction de la position des groupes. Dans le groupe initial de la partie progressante, le ton s'élève depuis la première syllabe jusqu'à la fin. Le statut du groupe initial de la partie dégressive de 1 est identique. En ce qui concerne le groupe médian de la partie ascendante, son milieu est plus bas que son début; le point d'arrivée de ce groupe est, une nouvelle fois, plus aigu que le milieu. Enfin le groupe final de la partie montante finit par une note plus haute non seulement que celle du milieu, mais aussi que celle de la première syllabe du groupe. Le segment final de la partie

Il est nécessaire de mentionner ici les critères qui permettent de délimiter les groupes rythmiques les uns des autres dans la prononciation. Une place de choix revient, dans cette perspective, à l'accent. Immobile, cet accent frappe en français toujours la dernière syllabe du groupe rythmique, ceci aux dépens des syllabes qui la précèdent dans la chaîne parlée. C'est pour cette raison que la notion de mot phonétique a peu de portée pratique dans cette langue – le mot perd son énergie articulatoire en faveur du dernier terme du groupe (ou, à proprement parler, en faveur du dernier segment sonore de celui-ci). Or, chaque fois que l'on a affaire à une syllabe accentuée, on peut s'attendre à ce qu'elle représente le point culminant d'un groupe rythmique et à ce qu'un autre segment intonational lui succède. Ce statut prosodique de la phrase française explique également l'incapacité des éléments clitiques à constituer le sommet mélodique d'un groupe. Puisque ces éléments (articles, pronoms personnels atones, adjectifs démonstratifs, etc.) sont monosyllabiques et qu'ils doivent, du point de vue articulatoire, s'appuyer sur le terme qui leur est postposé (proclise; *\*Ils, l'un et l'autre, viendront*) ou qui les précède (enclise: *\*Viendras, avec eux, -tu?*), ils sont incapables de constituer, à eux seuls, un groupe rythmique et de porter l'accent. Ce phénomène a un caractère universel (cf. Nevis, 1986: 27-29). Or, la fin de chaque segment se reconnaîtra non seulement à la note plus aiguë sur laquelle la syllabe oxytonique est articulée, mais encore grâce à son intensité. Enfin, le dernier phénomène significatif du point de vue de la démarcation des groupes rythmiques est l'absence de liaison. Il est interdit de lier les constituants syllabiques à travers les limites des groupes phonétiques successifs (*\*apporter des fleurs à la mairie*). La liaison ne peut avoir lieu qu'à l'intérieur de ceux-ci. Il ne semble donc pas exagéré de considérer l'absence de liaison entre la consonne terminale de la syllabe précédente et la voyelle qui commence la syllabe suivante comme un signe extérieur du passage d'un groupe à l'autre.

Pour avantageuse que soit la division de la phrase en constituants immédiats du point de vue de la réalisation des buts méthodiques et illustratifs, elle paraît être peu approfondie et a le défaut d'occulter certains aspects du problème. Il sera démontré que le rôle démarcatif de l'intonation ne se borne pas exclusivement à la discrimination des constituants syntaxiques majeurs des phrases. Afin de s'en convaincre, il est nécessaire de commencer par déterminer de plus près le statut linguistique des compléments circonstanciels en français et d'aborder les caractéristiques syntagmatiques et sémantiques de certains d'entre eux.

L'écroulement de la flexion nominale latine (dont les débris ne survivent aujourd'hui qu'à travers les réalisations des pronoms personnels atones) a posé

descendante est un abaissement régulier, allant de la première jusqu'à la dernière syllabe (cf. les exemples cités par Fouché, 1952: 94).

les usagers devant la nécessité de déployer d'autres moyens permettant d'exprimer les contenus véhiculés par les anciens cas obliques. À défaut des désinences, les usagers ont peu à peu mis en place tout un éventail de morphèmes grammaticaux qui, antéposés à l'élément nominal, assuraient la transmission des informations syntaxiques et sémantiques apportées anciennement par les noms fléchis (Pulgram, 1963: 202). Or, c'est généralement à des prépositions et à l'arrangement des termes à l'intérieur de la phrase que l'on doit aujourd'hui la possibilité d'exprimer le type de dépendance de l'élément nominal au signifié de l'expression déterminée. C'est le cas de *dans deux jours* et de *pour Florence* dans la phrase analysée ci-dessus<sup>4</sup>. Cependant, il existe en français des compléments circonstanciels dont la forme d'expression s'écarte d'une façon sensible du paradigme en vigueur. Ceci veut dire qu'il est possible de les actualiser au mépris des exposants syntaxiques. Considérons, à titre d'exemple, les phrases 2a et 2b.

- 2a. *L'été, je travaille*  
 2b. *Il cessa de me regarder, il sourit, et il m'a demandé de remarquer comment parfois le soleil et la pluie pouvaient être ensemble, l'été*

(M. Duras)

Ni dans 2a, ni dans 2b, aucun exposant habituel n'intervient. L'ordre des termes dans la phrase n'est pas non plus décisif. La place qu'occupe le circonstanciel *l'été* dans les exemples précités n'est pas immuable et ne joue ici aucun rôle syntaxique. Cette situation est donc qualitativement différente de celle qui s'observe p. ex. dans les noms propres allemands. Ceux-ci sont également amorphes du point de vue de la présence des exposants de leurs fonctions syntaxiques. En revanche, c'est l'ordre des termes qui permet dans *Der Lehrer stellte Peter Hilda vor*, d'assigner à *Hilda* le rôle de complément direct et à *Peter* – celui de complément indirect (cf. Bayer et als., 2001: 477-478).

Les circonstanciels de temps ne sont pas les seuls à pouvoir être exprimés de cette manière en français. Sauf les indications temporelles, les usagers recourent souvent, quand ils veulent signaler la présence d'un objet accompagnant, à des constructions comme *Il regarde un film d'épouvante les cheveux hissés*, *Christine se promène dans la rue les mains dans les poches* ou

<sup>4</sup> Il convient d'ajouter qu'en dehors des prépositions, le français bénéficie parfois des postpositions (comme ceci a lieu dans le couple de phrases *Durant toute sa vie, il n'a lu aucun livre* et *Toute sa vie durant, il n'a lu aucun livre*) et des participes passés (p. ex. *Acheter la maison, la cave comprise* et *Ses voisins exceptés, il ne connaît personne ici*) pour exprimer les compléments circonstanciels. Pourtant, l'une et l'autre forme ont en commun la nature adpositive. Par conséquent, elles assurent la transmission des informations sémantiques et syntaxiques appropriées de la façon que laisse attendre le caractère analytique du français.

*Le cuirassier s'est jeté, l'épée à la main, sur son ennemi*. Ici, l'ordre des termes n'est pas non plus décisif. La plupart du temps, ce sont les noms des parties du corps qui figurent dans ce type de syntagmes<sup>5</sup>. Il est intéressant de remarquer que le mode "synthétique" d'actualisation des circonstanciels en français renoue avec les mécanismes dont disposait le latin classique. L'étude de celui-ci, sans écarter tous les doutes, permet de conclure à l'existence d'affinités entre les deux langues en matière des exposants mis à la disposition des usagers au moment où ceux-ci veulent introduire ce type de constituants syntaxiques. Comme on va voir par la suite, elle est également révélatrice du statut linguistique de ce type de circonstanciels.

En latin, là où le locuteur voulait transmettre l'information sur l'accompagnement, il lui fallait, la plupart du temps, recourir à la préposition *cum*, cf. 3

### 3. *Dum Capitolium scandet cum tacita virgine pontifex*

Toutefois, dans certains contextes, le modèle "synthétique" pouvait faire concurrence à ce type de constructions. C'était alors à une forme fléchie, notamment à l'ablatif sans préposition, qu'incombait l'actualisation du circonstanciel d'accompagnement. La preuve en est fournie par l'évolution des adverbes de manière en *-ment*, répandus dans la plupart des langues romanes. Les syntagmes nominaux contenant *mente* (où l'on reconnaît l'ablatif d'accompagnement) étaient déjà exploités à l'époque romaine pour traduire l'état d'esprit dans lequel un individu donné était en train d'agir. Initialement, l'autonomie de *mente* et de l'adjectif qui le qualifiait restait assez sensible, comme on peut le voir dans "*devota mente tumentur Victorique favent*" ("*avec un esprit de zèle, ils veillent sur le vainqueur et le soutiennent*", exemple emprunté à Zink, 1989: 248). À mesure de la propagation de cet emploi (considéré comme

<sup>5</sup> Les noms des parties du corps et ceux des objets obligatoirement possédés ("*Dans la cabine téléphonique, une femme mince, sévère, les cheveux gris, le regard vif, l'air pincé...*") ne sont pas les seuls à pouvoir figurer dans ce type de constructions. Les usagers se servent des mécanismes analogues également quand ils parlent des objets dont la possession n'est qu'aléatoire ou momentanée, p. ex. *Il se balade le chandail à l'envers*, *Le garçon avançait les verres sur le plateau* (cf. Vergnaud et Zubizarreta, 1992: 596 et 605). Toutefois, les noms de certains objets ne se prêtent pas à figurer dans des syntagmes en question (cf. *Il se balade les lunettes égarées*, *Il s'est levé le bonnet de nuit sans dessus dessous*). Dans la perspective linguistique, c'est la différence entre l'inaliénabilité (c.à.d. un rapport où une entité en fait nécessairement partie d'une autre) et l'aliénabilité (cf. Nef, 1988: 253-255). À côté des noms des parties du corps, se comportent comme des "inaliénables" les noms des vêtements et des parties de ceux-ci, les noms des manifestations physiques (*souffle, voix, allure*), des entités au statut psychique, spirituel, les noms des traits de caractère (*bonté, beauté, hypocrisie, intelligence*, etc.; cf. Lavric, 2001: 146-156). Karolak (1990: 310) appelle ces derniers prédicats imperfectifs atemporels et décrit leur valeur référentielle et leur combinabilité.

plus commode que l'adjonction des morphèmes adverbialisateurs), on s'aperçoit de la soudure graphique des deux mots et de l'acquisition d'une valeur adverbiale par la forme issue d'un tel amalgame. Il reste à se demander si le latin, de même qu'il le faisait avec *mente* (et avec d'autres substantifs d'un même degré d'abstraction – *animus, consilium, condicio*, cf. *aequo animo ferre*; cf. Samolewicz et Soltysik, 2000: 78-80), pratiquait l'emploi des noms des parties du corps à l'ablatif sans adposition. La réponse est affirmative. Tandis que les noms d'autres objets concrets requéraient la présence de *cum* (cf. *omnia mea mecum porto*), les noms des parties du corps en étaient exemptés. C'est pour cette raison que l'on observe couramment, en latin classique, les formules *Nudo capite incedere, Promisso capillo / nudo corpore pugnare*, et d'autres. Parfois, le locuteur avait la liberté de choisir entre une construction synthétique et une forme avec préposition (*Romam, gladio in manu, ire et Romam ire cum gladio in manu*).

L'ancien français s'est avéré l'étape décisive pour le maintien de cette forme d'actualisation du circonstanciel d'accompagnement. L'écroulement de la flexion nominale latine a forcé les usagers de la langue à se procurer d'autres moyens assurant la transmission des informations grammaticales et sémantiques que ceux dont disposait le latin classique. Au lieu des terminaisons casuelles, il était nécessaire de recourir à des prépositions et à la rigidité de la disposition des termes à l'intérieur de la phrase. En outre, sauf les désinences garantissant la distinction, continuée aujourd'hui, des noms en nombre, l'ancien français disposait des terminaisons flexionnelles distinctes servant à opposer les noms au cas-sujet à ceux au cas-régime. Cette différence se combinait d'ailleurs avec celle qui permettait de signaler si l'on a affaire au pluriel ou au singulier (cf. la notion de "cumulative exponents" chez Matthews, 1991: 179-181). Le cas-sujet servait à exprimer le sujet (il continuait donc le nominatif latin, cf. "Ha! Dieus, com cist pains me dehaite", *Courtois d'Arras*, 508) et l'attribut ("Je sui ses fieus, il est mes pere", *Courtois d'Arras*, 588). On exploitait, enfin, les formes du cas-sujet pour marquer les termes servant, dans une phrase, à interpeler un interlocuteur ou à adresser la parole à quelqu'un (on y reconnaît l'ancien vocatif latin, dont la forme, la plupart du temps, coïncidait avec celle du nominatif, cf. "Ha! sire *damoisiaus*, bevés!", *Courtois d'Arras*, 148). Le cas-régime, quant à lui, était employé pour exprimer les divers types de compléments (directs, indirects et adnominaux), ainsi qu'à actualiser les circonstanciels. La présence de cette forme était requise chaque fois que le nom était précédé d'une préposition. Toutefois, les noms auxquels il revenait d'assumer la fonction de compléments circonstanciels se mettaient dans des situations déterminées au cas-régime sans qu'il y ait eu besoin d'employer une préposition (cf. Foulet, 1923: 8-14 et 30-31). Or, la terminaison flexionnelle distincte était l'unique exposant du type de

rapport qui reliait le syntagme nominal au verbe (ou à un autre terme déterminé). Certaines locutions "synthétiques" de l'ancien français ne se sont pas conservées (cf. "Li chevaliers s'an part *les granz galoz*", Perceval, 342; "Le roncin a cel escuier me donez qui la vient *le trot*", Perceval, 6946-6947; aujourd'hui *au galop* et *au trot*). Sauf les locutions dont il vient d'être question, le français médiéval se passait de prépositions et utilisait exclusivement les terminaisons casuelles également là où le locuteur voulait exprimer deux autres types de compléments circonstanciels – l'accompagnement et les indications concernant la localisation temporelle. Cf. les exemples dans 4.

- 4a. " ...*courut contre li les bras tendus et le baise en la bouche moult amialement*"  
(exemple cité par Zink, op. cit.: 244)
- 4b. "*Ne te sovient il de celui cui tu feïs si grant enui que tu feïs oltre son pois mangier avoec les chiens i. mois, mains liees derriers le dos?*"  
(Perceval, 6865-6869)
- 4c. "*Un an tot plain se il volsist le retenist il volantiers*"  
(Perceval, 1551)

Les circonstanciels de temps et d'accompagnement continuent à s'employer de cette façon également aujourd'hui. On voit donc que, du point de vue historique, les expressions comme *bouche bée* (dans *J'en suis resté bouche bée*) ou *samedi prochain* (dans *Jacques arrivera samedi prochain*) sont des cas<sup>6</sup>

6 Cette dernière forme d'actualisation du comitatif exige qu'on s'interroge sur le bien-fondé des propositions, défendues dans la grammaire traditionnelle (cf. Grévisse, 1993: 352-354), que les constructions comme *les mains dans les poches* (dans *Il se balade les mains dans les poches*) jouissent du statut de propositions absolues. Or, le sens de cette dernière notion est loin d'être clair. Les ouvrages consacrés à la syntaxe française ne la mentionnent pas. Si le concept de proposition absolue aspire au caractère scientifique, il faut le reformuler, ne serait-ce qu'en termes approximatifs. La "proposition absolue" semble signifier, en l'occurrence, que les syntagmes comme *les mains dans les poches* dérivent d'une structure conceptuelle primaire et doivent être interprétées comme *Il marche en tenant les mains dans les poches*. Il est tout simplement question de l'ellipse du verbe. Or, ce qui est historiquement cas et, fonctionnellement, complément circonstanciel, est érigé ici au statut d'une proposition subordonnée. L'effacement du prétendu verbe *tenir* est censé expliquer l'absence de la préposition. Cette hypothèse, appuyée sur des données intuitives et purement synchroniques, passe sous silence aussi bien l'évolution de l'expression à travers les époques que les propriétés distributionnelles des syntagmes en question. Ceux-ci ne sont pas, même à un prétendu niveau sous-jacent, des propositions. En témoigne, sauf les données historiques, le fait que les syntagmes comme *les mains dans les poches* se trouvent en rapport de variation libre avec le mode traditionnel d'actualisation des circonstanciels en français. Ceci veut dire qu'ils sont librement remplaçables par un syntagme prépositif. En effet, rien n'empêche d'introduire *avec* devant *les mains dans les poches*. Le sens, dans les deux cas, est conservé (Cadiot, 1997: 147-149). Pourtant, même ceux qui parlent ici de l'ellipse du verbe ne sauraient compter *avec les mains dans les poches* au nombre des propositions absolues. En outre, le dictionnaire de Grévisse reste taciturne au sujet du statut linguistique

(à s'en tenir à la nomenclature traditionnellement utilisée, il convient de les nommer: comitatif et inessif temporel, respectivement). Rien n'empêche d'ailleurs de les considérer toujours comme tels. En effet, ils servent, de même que le font leurs homologues "analytiques" (c.à.d. ceux où il y a préposition), à exprimer la relation du syntagme nominal au signifié du terme déterminé. C'est donc la même fonction qui incombait en latin et en ancien français (et qui continue à incomber aujourd'hui dans des langues flexionnelles) aux noms fléchis. A défaut des désinences casuelles indiquant le rôle que remplit l'élément nominal dans la phrase, le français est voué à actualiser ces informations au moyen des morphèmes adpositifs et de l'ordre des termes. Cependant, la découverte de l'équivalence de ces deux modes d'actualisation des cas remonte au début du XIX<sup>e</sup> siècle (cf. Bernhardt, 1805: 139 "Bezeichnet werden diese Casus in der Darstellung auf eine doppelte Art. Einmal, daß das Casuszeichen sich an das Ende der Wörter schließt und dann entspringt gemeiniglich die Casusendung aus einem Pronomine, oder daß es vorn an das Wort gerückt wird und dann besteht es gemeiniglich aus einer Präposition. Immer aber wird der Casus durch Vermehrung des Wortes und Vegrößerung desselben bezeichnet"). Aujourd'hui, la validité de cette observation est généralement admise et ne soulève pas de controverses.

Cependant, la forme contemporaine du comitatif et de l'inessif "synthétiques" français pose le chercheur devant le problème de savoir comment, à défaut des exposants syntaxiques ou flexionnels, reconnaître leur présence dans la chaîne parlée. Les débris de la déclinaison qui contribuaient à assurer l'identification des cas en ancien français ont, entre-temps, définitivement disparu. Les syntagmes comme *les yeux bandés* (dans *Le guide a retrouvé le chemin les yeux bandés*) sont aujourd'hui amorphes. Ceci veut dire qu'aucun indice, morphologique ou syntaxique, permettant de reconnaître leur présence n'est disponible. La langue doit donc se servir d'autres moyens pour signaler leur statut. La paucité des outils morphologiques permettant d'actualiser les deux cas en question est aujourd'hui compensée par les possibilités qu'offre le contour intonational caractéristique de la phrase française. Comme il a été dit ci-dessus, les facteurs prosodiques servent, entre autres, à discriminer la présence des constituants syntaxiques majeurs dans la structure de la phrase (Bogusławski, 1992: 69). Les syntagmes *les mains dans les poches* (dans *Il se promène les mains dans les poches*) ou *samedi prochain* (dans *J'arrive à Moscou samedi prochain*) sont justement ce type de constituants. Leur présence doit donc être

des inessifs "synthétiques" français (pour rester cohérent, il faudrait interpréter *L'été, je travaille* comme *Une fois l'été venu, je travaille*, etc.). Or, les tentatives de voir dans les syntagmes du type *les mains dans les poches* des "propositions absolues" en sont vouées à un échec lamentable.

marquée dans l'articulation. Ce marquage s'effectue selon des règles précises et revêt la forme d'un groupe rythmique distinct. C'est grâce au statut dont jouit un tel segment qu'est signalée, en français, la présence d'un cas "synthétique". Les syntagmes qui expriment cette variante du comitatif ou de l'inessif ne peuvent former les groupes rythmiques que d'une façon autonome. Cette autonomie impose certaines contraintes à l'organisation syntaxique de la phrase.

(i) Les termes constitutifs du syntagme ne peuvent pas être séparés. Ceci explique également l'absence, à l'intérieur de ce type d'expressions, d'éléments qui transmettent un autre contenu sémantique que le comitatif ou l'inessif temporel (*?Il se promène les mains parfois dans les poches*; la forme préférable étant *Il se promène parfois les mains dans les poches*). L'observation du comportement phonétique de la phrase permet donc de conclure à l'existence, dans la prosodie française, du principe "un groupe rythmique (et un seul) à chaque complément circonstanciel"<sup>7</sup>.

(ii) Aucun élément qui précède ce type de syntagmes ne peut y pénétrer pour en faire partie. Autrement dit, le contour intonational doit se plier aux exigences sémantico-syntaxiques du groupe de termes réalisant les cas "synthétiques" français. Cette règle s'observe on ne peut plus manifestement là où les syntagmes en question sont intercalés à l'intérieur de la phrase (c.à.d. entre le sujet et le syntagme verbal). La contrainte en question explique donc pourquoi les phrases 6a et 6b, où les sujets sont actualisés par des éléments proclitiques, sont grammaticalement inacceptables.

- 5a. *Pierre, les yeux brillants, lit les sonnets de Shakespeare*  
 6a. \**Il, cet été, travaillera comme liftier*  
 6b. \**Ce, l'épée à la main, soldat se jeta sur l'adversaire*

Les pronoms personnels atones (de même que les adjectifs démonstratifs) étant clitiques en français, *il* est incapable de former, à lui seul, un groupe

7 La même contrainte est énonçable également dans la prosodie des autres langues humaines. Cf. Selkirk (1984: 28) „the immediate constituents of an intonational phrase must bear either a head-argument relation or a head-(restrictive) modifier relation to each other. This hypothesis may be seen as an attempt to spell out what it means to say that an intonational phrase is a *sense unit*. As an implementation of this basic hypothesis, we suggest that the intonational phrasing of a sentence is assigned (freely) to the surface structure of the sentence, and that particular phrasings are subject to a well-formedness condition (or filter) that encodes the aforementioned constraints on the semantic relations obtaining among the constituents within the successive intonational phrases". En effet, l'insertion des contenus divergents à l'intérieur d'un syntagme (et, ce qui en est la conséquence, à l'intérieur d'un groupe rythmique) aurait fini par obscurcir l'informativité de la phrase. Ainsi, le locuteur se verrait-il contraint d'en extraire, une nouvelle fois, les segments significatifs pour en reconstituer l'ordre et la configuration.

rythmique et de porter l'accent. Il doit être attaché aux termes qui lui succèdent (p. ex. *Il travaillera, cet été, comme liftier*), alors que dans *Il, cet été, travaillera comme liftier* l'autonomie sémantico-syntaxique du syntagme réalisant l'inessif, marquée par le type d'intonation, lui interdit d'y pénétrer.

(iii) D'une manière analogue, les syntagmes en question ne peuvent pas se joindre au terme qui leur succède dans une phrase ni lui transmettre leur accent. L'éventuel ajout n'intervient qu'incidemment (*ben, oh, quoi*). Et même là où il y en a un, il ne peut pas emprunter l'accent à la syllabe oxytonique du dernier terme du syntagme comitatif ou inessif. Ceci permet, à son tour, de rendre compte de la nature des mécanismes qui interdisent de postposer les éléments clitiques aux groupes rythmiques qui signalent la présence des cas "synthétiques" français. Considérons, de ce point de vue, les exemples dans 7.

7a. \*Crève, la gueule ouverte, -t-il?

7b. \*Arriveras, samedi prochain, -tu?

Cette façon d'actualisation du comitatif et de l'inessif échappe généralement à l'attention des chercheurs. Aussi bien ceux qui s'occupent de l'étude de l'intonation que ceux qui explorent les exposants de la catégorie du cas (cf. Kilby, 1981: 103-115) la passent sous silence. Cependant, il y a d'autres preuves qui plaident en faveur du caractère prosodique d'expression de ces deux types de circonstanciels en français. En témoigne l'analyse de la phrase *Le garçon avançait les verres sur le plateau*. Elle est ambiguë (en termes traditionnels, on y reconnaît une homonymie de construction). Le syntagme *les verres* peut être interprété tantôt comme (i) complément direct de *avancer* (verbe transitif, signifiant "porter, pousser un objet en avant"), tantôt comme (ii) circonstanciel d'accompagnement (*avancer* est alors intransitif et signifie "aller, se porter en avant"). Exception faite du partage en groupes rythmiques accompagnant l'articulation de cette phrase, aucun indice grammatical ne s'avère suffisant pour conférer à celle-ci un sens univoque. C'est donc l'intonation qui permet, en fin de compte, de trancher cette difficulté et de signaler quelle lecture a été choisie. Les exemples dans 8 ont pour but de montrer l'incidence de l'intonation sur l'attribution de ses fonctions syntaxiques et de son contenu casuel à *les verres*. Le signe || sert à marquer le lieu où il peut y avoir la pause (c.à.d. la frontière entre les deux parties, montante et descendante, du contour vocal) dans l'articulation de *Le garçon avançait les verres sur le plateau*.

8a. *Le garçon avançait les verres || sur le plateau* (C.O.D.)

8b. *Le garçon avançait || les verres sur le plateau* (C.C. d'accompagnement)

Ce phénomène n'est pas universel, comme en témoignent les difficultés que présente la découverte d'un exemple analogue à *Le garçon avançait les verres sur le plateau* parmi les phrases où l'on a affaire à un inessif temporel. Une telle ambiguïté se produit dans *Je vous télégraphierai le jour de mon embarquement*. On s'aperçoit, une nouvelle fois, de l'existence d'une homonymie de construction lors de l'attribution de ses lectures à cette phrase. En effet, *le jour de mon embarquement* peut être tantôt circonstanciel de temps (il est alors possible de l'antéposer à *Je vous télégraphierai*, comme ceci a lieu dans *Le jour de mon embarquement, je vous télégraphierai*), tantôt complément d'objet direct de *télégraphier* (on a alors affaire à une sorte d'ellipse *Je vous télégraphierai les renseignements sur le jour de mon embarquement*). Cependant, cette phrase se prononce d'une façon identique dans l'un et dans l'autre cas. Le sens que l'on veut transmettre n'entraîne aucune différence au niveau de l'intonation et du partage en groupes rythmiques. *Je vous télégraphierai || le jour de mon embarquement* est l'unique forme que puisse revêtir le parcours de la courbe mélodique pendant la prononciation.

On voit donc, à l'exemple des phrases qui précèdent et de la façon dont on a l'habitude de les prononcer, que les typologies traditionnelles concernant les rôles attribués à l'intonation passent sous silence certains aspects du problème. L'opinion selon laquelle le parcours de la courbe mélodique assure, dans la chaîne parlée, le fractionnement de la phrase et en dégage les constituants syntaxiques majeurs n'est pas suffisamment informative. D'un autre côté, les recherches sur les modes dont il est possible d'exprimer les cas dans les langues naturelles ne résolvent pas non plus la difficulté que pose l'existence du comitatif et de l'inessif "synthétiques". Généralement, lorsqu'on aborde l'étude des cas, on se limite à énumérer les morphèmes flexionnels, les termes auxiliaires (les adpositions) et l'ordre des termes. On y ajoute parfois (sans préciser de quoi il est question) le contexte. Cette dernière proposition est davantage source de confusion que l'explication des mécanismes linguistiques responsables de l'expression des valeurs particulières de cette catégorie grammaticale. Ce paradigme explicatif s'avère être impuissant au moment où il en vient à décrire la réalisation des cas ne disposant pas d'exposants morphologiques ou syntaxiques. Et pourtant, l'identification de ceux-ci n'est pas dévolue à l'ingéniosité (c.à.d. il n'est pas nécessaire de s'en remettre au contexte) des usagers. Loin de là, la forme qu'épouse le contour vocal dispense les participants à la communication de recourir aux bribes de conversation saisies dans le passé et de deviner ce que représente un syntagme comme *les mains dans les poches* (dans *Il se promène les mains dans les poches*) ou *la semaine prochaine* (dans *Je t'enverrai les livres la semaine prochaine*). L'intonation a pendant des siècles

suffi à garantir l'identification du comitatif et de l'inessif temporel "synthétiques". Aujourd'hui, ce mécanisme reste productif.

Ces réflexions, si elles sont correctes, montrent, une nouvelle fois, l'interdépendance entre la sémantique et la grammaire<sup>8</sup>. Il convient donc, en guise de conclusion, de réaffirmer le bien-fondé de la remarque de L. Hjelmlev (1968: 67) que "il faut se garder de croire qu'un substantif est plus chargé de sens qu'une préposition, ou un mot plus chargé de signification qu'un suffixe de dérivation ou une terminaison flexionnelle". On peut y ajouter, tout au plus, que le parcours de la courbe mélodique n'est parfois pas moins significatif qu'un morphème grammatical, du moins là où il en vient à signaler la présence, dans la chaîne parlée, d'un cas.

### Summary

The present paper attempts to cast a new light on the roles that have traditionally been attributed to intonation. As is well known, in spoken language prosodic factors allow the syntactic partition within sentences and discern their major syntactic

8 Il est possible d'emprunter deux voies lorsqu'on construit la grammaire d'une langue. On peut, comme le fait Sgall (1992: 561), séparer les différents niveaux de la description. Sgall constate que "Within grammar, a clear distinction between syntactic relations (kinds of dependency, coordination, apposition) and morphological categories (number, tense, modality and so on) with their values is maintained" et ajoute que "The whole description is divided into several levels each of which can be understood as a set of representations of sentences: meaning, surface syntax, morphemics, phonemics, phonetics, graphemics". Pourtant, on voit, à l'exemple du matériau qui précède, que ces différents domaines, loin de former, chacun, un micro-système à l'intérieur de la linguistique, s'entrecroisent et s'influencent mutuellement. Il est donc peu pratique de dresser des représentations phonétiques, syntaxiques, sémantiques, etc. séparées. Il semble, par contre, préférable d'analyser les points où ces facteurs coïncident. C'est donc l'importance qu'accorde Bańczerowski (1997: 36) aux éléments synsémantiques qui mérite, à la lumière de ce qui précède, plus d'attention. Il est possible d'élargir, en y ajoutant l'intonation, la liste que propose Bańczerowski des moyens morphologiques qui vont de pair avec les unités lexicales lors de la transmission d'un sens donné. Il baptise ces moyens "synsemanticons" et en donne la définition suivante:  $Ssn$  (c.à.d. l'ensemble de tous les éléments synsémantiques) =  $Aux \cup Pos \cup Afx$ . Ceci veut dire que chaque élément synsémantique est soit un terme auxiliaire, soit il contribue à transmettre le sens grâce à la position qu'il occupe à l'intérieur de la phrase, soit il est directement antéposé ou postposé à l'unité lexicale qu'il modifie. Aucun élément synsémantique n'est autonome (autrement dit, il n'est pas susceptible de fonctionner tout seul et doit toujours accompagner l'unité lexicale modifiée). Il en est de même de l'intonation (cf. la note 1 ci-dessus). Elle ne fonctionne pas dans le vide, mais intervient chaque fois qu'il faut fractionner la phrase que l'on veut prononcer et en dégager ses composantes syntaxiques. Sans être, à elle seule, porteuse du sens lexical, l'intonation est capable de signaler qu'un nouvel élément, important du point de vue de la signification, est présent dans la structure de la phrase. Enfin, bien que l'étude de l'intonation n'appartienne pas au champ de recherches morphologiques, elle assume un même rôle, là où il s'agit de signaler la présence d'un cas, que celui qui incombe à l'ordre des termes, aux adpositions ou aux termes auxiliaires. Soit donc  $Ssn = Aux \cup Pos \cup Afx \cup Int$ .

Ce phénomène n'est pas universel, comme en témoignent les difficultés que présente la découverte d'un exemple analogue à *Le garçon avançait les verres sur le plateau* parmi les phrases où l'on a affaire à un inessif temporel. Une telle ambiguïté se produit dans *Je vous télégraphierai le jour de mon embarquement*. On s'aperçoit, une nouvelle fois, de l'existence d'une homonymie de construction lors de l'attribution de ses lectures à cette phrase. En effet, *le jour de mon embarquement* peut être tantôt circonstanciel de temps (il est alors possible de l'antéposer à *Je vous télégraphierai*, comme ceci a lieu dans *Le jour de mon embarquement, je vous télégraphierai*), tantôt complément d'objet direct de *télégraphier* (on a alors affaire à une sorte d'ellipse *Je vous télégraphierai les renseignements sur le jour de mon embarquement*). Cependant, cette phrase se prononce d'une façon identique dans l'un et dans l'autre cas. Le sens que l'on veut transmettre n'entraîne aucune différence au niveau de l'intonation et du partage en groupes rythmiques. *Je vous télégraphierai || le jour de mon embarquement* est l'unique forme que puisse revêtir le parcours de la courbe mélodique pendant la prononciation.

On voit donc, à l'exemple des phrases qui précèdent et de la façon dont on a l'habitude de les prononcer, que les typologies traditionnelles concernant les rôles attribués à l'intonation passent sous silence certains aspects du problème. L'opinion selon laquelle le parcours de la courbe mélodique assure, dans la chaîne parlée, le fractionnement de la phrase et en dégage les constituants syntaxiques majeurs n'est pas suffisamment informative. D'un autre côté, les recherches sur les modes dont il est possible d'exprimer les cas dans les langues naturelles ne résolvent pas non plus la difficulté que pose l'existence du comitatif et de l'inessif "synthétiques". Généralement, lorsqu'on aborde l'étude des cas, on se limite à énumérer les morphèmes flexionnels, les termes auxiliaires (les adpositions) et l'ordre des termes. On y ajoute parfois (sans préciser de quoi il est question) le contexte. Cette dernière proposition est davantage source de confusion que l'explication des mécanismes linguistiques responsables de l'expression des valeurs particulières de cette catégorie grammaticale. Ce paradigme explicatif s'avère être impuissant au moment où il en vient à décrire la réalisation des cas ne disposant pas d'exposants morphologiques ou syntaxiques. Et pourtant, l'identification de ceux-ci n'est pas dévolue à l'ingéniosité (c.à.d. il n'est pas nécessaire de s'en remettre au contexte) des usagers. Loin de là, la forme qu'épouse le contour vocal dispense les participants à la communication de recourir aux bribes de conversation saisies dans le passé et de deviner ce que représente un syntagme comme *les mains dans les poches* (dans *Il se promène les mains dans les poches*) ou *la semaine prochaine* (dans *Je t'enverrai les livres la semaine prochaine*). L'intonation a pendant des siècles



suffi à garantir l'identification du comitatif et de l'inessif temporel "synthétiques". Aujourd'hui, ce mécanisme reste productif.

Ces réflexions, si elles sont correctes, montrent, une nouvelle fois, l'interdépendance entre la sémantique et la grammaire<sup>8</sup>. Il convient donc, en guise de conclusion, de réaffirmer le bien-fondé de la remarque de L. Hjelmlev (1968: 67) que "il faut se garder de croire qu'un substantif est plus chargé de sens qu'une préposition, ou un mot plus chargé de signification qu'un suffixe de dérivation ou une terminaison flexionnelle". On peut y ajouter, tout au plus, que le parcours de la courbe mélodique n'est parfois pas moins significatif qu'un morphème grammatical, du moins là où il en vient à signaler la présence, dans la chaîne parlée, d'un cas.

### Summary

The present paper attempts to cast a new light on the roles that have traditionally been attributed to intonation. As is well known, in spoken language prosodic factors allow the syntactic partition within sentences and discern their major syntactic

8 Il est possible d'emprunter deux voies lorsqu'on construit la grammaire d'une langue. On peut, comme le fait Sgall (1992: 561), séparer les différents niveaux de la description. Sgall constate que "Within grammar, a clear distinction between syntactic relations (kinds of dependency, coordination, apposition) and morphological categories (number, tense, modality and so on) with their values is maintained" et ajoute que "The whole description is divided into several levels each of which can be understood as a set of representations of sentences: meaning, surface syntax, morphemics, phonemics, phonetics, graphemics". Pourtant, on voit, à l'exemple du matériau qui précède, que ces différents domaines, loin de former, chacun, un micro-système à l'intérieur de la linguistique, s'entrecroisent et s'influencent mutuellement. Il est donc peu pratique de dresser des représentations phonétiques, syntaxiques, sémantiques, etc. séparées. Il semble, par contre, préférable d'analyser les points où ces facteurs coïncident. C'est donc l'importance qu'accorde Bańczerowski (1997: 36) aux éléments synsémantiques qui mérite, à la lumière de ce qui précède, plus d'attention. Il est possible d'élargir, en y ajoutant l'intonation, la liste que propose Bańczerowski des moyens morphologiques qui vont de pair avec les unités lexicales lors de la transmission d'un sens donné. Il baptise ces moyens "synsemanticons" et en donne la définition suivante:  $Ssn$  (c.à.d. l'ensemble de tous les éléments synsémantiques) =  $Aux \cup Pos \cup Afx$ . Ceci veut dire que chaque élément synsémantique est soit un terme auxiliaire, soit il contribue à transmettre le sens grâce à la position qu'il occupe à l'intérieur de la phrase, soit il est directement antéposé ou postposé à l'unité lexicale qu'il modifie. Aucun élément synsémantique n'est autonome (autrement dit, il n'est pas susceptible de fonctionner tout seul et doit toujours accompagner l'unité lexicale modifiée). Il en est de même de l'intonation (cf. la note 1 ci-dessus). Elle ne fonctionne pas dans le vide, mais intervient chaque fois qu'il faut fractionner la phrase que l'on veut prononcer et en dégager ses composantes syntaxiques. Sans être, à elle seule, porteuse du sens lexical, l'intonation est capable de signaler qu'un nouvel élément, important du point de vue de la signification, est présent dans la structure de la phrase. Enfin, bien que l'étude de l'intonation n'appartienne pas au champ de recherches morphologiques, elle assume un même rôle, là où il s'agit de signaler la présence d'un cas, que celui qui incombe à l'ordre des termes, aux adpositions ou aux termes auxiliaires. Soit donc  $Ssn = Aux \cup Pos \cup Afx \cup Int$ .

constituents (non-clitic subjects, complements, different kinds of adverbials, verb phrases, etc.). The hard and fast rule in French prosody is that the last syllables of such segments are stressed. The latter are separated from one another by a pause in the pronunciation. However, certain French adverbials (expressing accompaniment and temporal location) do not need any traditional markers (i.e. position within sentence and prepositions) indicating their presence and their syntactic status. It is further claimed that, when devoid of this kind of markers, these constituents are singled out by means of intonation. Hence, they form autonomous and separate phonological segments and do not admit of the presence of clitics. As far as parallels can be drawn between such meaningful segments and inflected (i.e. case marked) nouns in other languages, it is argued that the former are cases. In fact, just like inflectional morphemes, prepositions, postpositions do, they express the dependence that the nouns bear to their heads. So, there is no difference from the functional and semantic point of view. There are several historical arguments in support of this hypothesis (Old French had casual endings). The main conclusion to be drawn from the foregoing account is that intonation, apart from casual endings, adpositions and auxiliary words should be considered a full-fledged case marker.

### Streszczenie

Artykuł jest analizą dotychczasowych opisów funkcji intonacji. Są one tu oceniane jako mało dogłębne. Artykulacja zdania francuskiego przybiera formę, dzięki której, w komunikacji werbalnej, możliwe jest wyróżnienie znaczących segmentów składniowych (podmiot, dopełnienia, okoliczniki, frazy werbalne, etc.). Obecność tych ostatnich zaznacza się głównie poprzez szyk zdania oraz konieczność użycia morfemów gramatycznych. Są jednak we francuskim okoliczniki nie wymagające ani konkretnej pozycji, ani też morfemicznych wykładników (zwłaszcza przyimków) ich roli i obecności w strukturze zdania. Środkiem językowym, który umożliwia rozpoznanie ich funkcji jest wówczas intonacja. Kontur prozodyczny towarzyszący artykulacji tych okoliczników poddany jest licznym rygorom. Dotyczą one zwłaszcza obecności elementów klitycznych. Historycznie, omawiane okoliczniki były przypadkami (zarówno w łacinie, jak i do momentu, w którym francuski stracił morfemy fleksyjne tej kategorii). Funkcjonalnie i semantycznie, mogą one, niezależnie od swojej budowy, nadal być traktowane jako przypadki. Spełniają bowiem kryteria decydujące o przynależności do tej kategorii. Oznacza to, że sygnalizują relacje syntaktyczne między grupą imienną i innymi strukturalnymi elementami zdania, z którymi wiąże tę grupę gramatyczna i semantyczna zależność. Można więc zasadnie argumentować, że, w sytuacji braku innych wykładników relacji rzeczownika do członu przezeń determinowanego, intonacja jest jedynym środkiem zapewniającym identyfikację przypadku w zdaniu.

**Bibliographie**

- Bañcerowski, Jerzy. 1997. Aspects of General Morphology. A tentative axiomatic approach. *Studia Germanica Posnaniensa* XXIII, 13-46.
- Bayer, Josef, Markus Bader, Michael Meng. 2001. Morphological underspecification meets oblique case. Syntactic and processing effects in German. *Lingua* 111 (4-7), 465-514.
- Bernhardi, August F., 1805. *Anfangsgründe der Sprachwissenschaft*. Berlin: Heinrich Fröhlich.
- Bogusławski, Andrzej. 1992. *Two Essays on Inflection*. Warszawa: Energeia.
- Cadiot, Pierre. 1997. *Les prépositions abstraites en français*. Paris: Armand Colin-Masson.
- Di Cristo, Albert. 1982. *Prolégomènes à l'étude de l'intonation. Micromélie*. Paris: Editions du CNRS.
- Fouché, Pierre. 1952. *Phonétique historique du français*. Vol. 1. Paris: Klincksieck.
- Foulet, Lucien. 1923. *Petite syntaxe de l'ancien français*. Paris: Champion.
- Grévisse, Maurice. 1993. *Le bon usage*. 13 édition (refondue par André Goose). Paris – Louvain-la-Neuve: Duculot.
- Hjelmslev, Louis. 1968. *Prolégomènes à une théorie du langage*. Paris: Les Editions de minuit.
- Karolak, Stanisław. 1990. *Kwantyfikacja a determinacja w językach naturalnych*. Warszawa: PWN.
- Kilby, David. 1981. On Case Markers. *Lingua* 54 (2-3), 101-133.
- Krzemińska, Wanda, Józef Sypnicki. 1988. *Éléments de grammaire française: phonétique*. Poznań: Wydawnictwo Naukowe UAM.
- Lavric, Eva. 2001. Parties du corps actives et passives. *Revue de linguistique romane* 65., 145-168.
- Matthews, Peter H. 1991. *Morphology*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Nef, Frédéric. 1989. Termes de masse, pluriel et événements *Termes massifs et termes comptables. Actes du colloque international de linguistique de Metz, 26-27 novembre 1987* (Recherches Linguistiques XIII) ed. by J. David, G. Kleiber, 249-265. Paris: Klincksieck.
- Nevis, Joel. 1986. Finnish Particle Clitics And General Clitic Theory. *Ohio State University Working Papers in Linguistics* 33, 1-159.
- Palmer, Frank R. 1986. *Mood and Modality*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Pulgram, Ernst. 1963. Synthetic and Analytic Morphological Constructs (in:) *Festschrift Alwin Kuhn* ed. by Guntram Plangg and Eberhard Tiefenthaler, 33-42. Innsbruck: Sprachwissenschaftliches Institut des Leopold-Franzens-Universität.
- Samolewicz, Zygmunt, Tadeusz Sołtyś. 2000. *Składnia łacińska*. Bydgoszcz: Homini.
- Selkirk, Elisabeth O. 1984. *Phonology and Syntax. The Relation between Sound and Structure*. Cambridge-London: The MIT Press.
- Sgall, Petr. 1992. Remarks on Automatic Models of Natural Languages Comprehension (in:) *Etudes de linguistique romane et slave* ed. by Wiesław Banyś, Leszek Bednarczuk and Krzysztof Bogacki, 555-564. Kraków: Wyższa Szkoła Pedagogiczna i Towarzystwo Autorów i Wydawców Prac Naukowych "Universitas".
- Spencer, Andrew. 2000. Inflection and the Lexeme. *Acta Linguistica Hungarica* XLVII (1-4), 335-344.
- Vergnaud, Jean-Roger, Maria Luisa Zubizarreta. 1992. The Definite Determiner and the Inalienable Constructions in French and in English. *Linguistic Inquiry* 23 (4), 595-652.
- Zink, Gaston. 1989. *Morphologie du français médiéval*. Paris: Presses Universitaires de France.